



académie
Reims
éducation
nationale



JEAN ROGISSART

MEMENTO

A l'usage des Parents d'Elèves

COLLEGE Jean Rogissart

9 rue Bara

08700 NOUZONVILLE

Tél. : 03.24.53.81.00

Fax : 03.24.53.86.59

Jean Rogissart est un écrivain français né à Braux (maintenant intégré à Bogny-sur-Meuse, Ardennes) le 28 octobre 1894 et mort le 11 septembre 1961. Il a obtenu le Prix Renaudot en 1937 pour Mervale. Il est aussi auteur d'une saga familiale, *Les Mamert*.

Notes Personnelles :

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Pour la réussite de vos enfants, une coopération la plus étroite possible entre le Collège et les Parents est indispensable.

Dans ce mémento, vous trouverez un rappel de vos différents interlocuteurs dans l'établissement et des règles de base à respecter. Quelques données sur la structure des classes et les résultats y figurent, ainsi qu'un résumé des objectifs éducatifs et pédagogiques que notre établissement s'est fixés.

Pour que le dialogue entre les familles et l'équipe éducative soit possible, nous vous informerons régulièrement (relevés de notes de demi-trimestre, bulletins trimestriels, réunions parents-professeurs, journée « Portes Ouvertes », messages dans les carnets de liaison).

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'établissement où figureront des informations utiles dès son activation.

Nous comptons sur votre soutien pour le suivi scolaire de vos enfants, vous pouvez compter sur toute l'équipe du Collège Jean Rogissart pour leur offrir les meilleures conditions de réussite avec votre collaboration.

*Le Principal,
P. CALBET*

➤ Les divisions :

	Collège	SEGPA	Etablissement
6 ^{ème}	5	1	6
5 ^{ème}	4	1	5
4 ^{ème}	5	1	6
3 ^{ème}	4	1	5
Total	18	4	22

➤ Les résultats 2008 :

Diplôme National du Brevet = D. N. B.	Certificat de Formation Générale = C. F. G.	Attestation Scolaire de Sécurité Routière = A. S. S. R.	Premiers Secours et Citoyenneté 1 = P. S. C. 1	Niveaux
75,50 % avec 40 mentions soit 55,55 %	70,50 % des présents	Niveau 1 : Collège = 95 % SEGPA = 85 ,70 %	En prévision	5 ^{ème}
			En prévision	4 ^{ème}
		Niveau 2 : Collège = 97 % SEGPA = 72,20 %	98,90 %	3 ^{ème}

➤ Langues vivantes : Validation du niveau A2 en 3^{ème} (Juin 2009)

Anglais choisit pour le DNB	91,54%
Espagnol choisit pour le DNB	91,66%
Espagnol total élèves	86,00%

➤ Brevet Informatique et Internet = B2I

Collège = 100 %

SEGPA = 52,30 %

➤ **Le Projet d'établissement**

- 1^{er} axe : Améliorer les savoir- faire et les résultats des élèves
- 2^{ème} axe : Réinstaller le collège comme lieu nécessaire, légitimer l'obligation, la contrainte légale, l'effort et la civilité
- Le contrat d'objectifs :
- ✓ Améliorer les compétences en langues vivantes
- ✓ Donner du sens à l'obligation scolaire
- ✓ Améliorer durablement le taux de passage en 2^{nde} Générale ou Technologique
- ✓ Favoriser les actions interdisciplinaires

➤ **Le respect des règles, la vie en collectivité**

Le devoir des adultes est de fixer des limites aux jeunes. Ils en ont besoin, l'autorité (bienveillante) des adultes les rassure et contribue à la construction de leur personnalité.

Les actes contraires au Règlement Intérieur (qui s'impose à tous), sont sanctionnés et les punitions sont nécessaires.

Le Docteur Aldo Naouri, pédiatre de renommée, y fait référence dans son ouvrage : « Eduquer ses enfants- L'urgence aujourd'hui » Troubles du comportement, difficultés scolaires, instabilité, violences, délinquance, « crise des banlieues » : quand nos enfants déraillent, il faut en venir aux vraies questions. Les conditions sociales n'expliquent pas tout... Et l'amour ne suffit pas ! Alors, quel est le problème ?

Ni plus ni moins qu'un déficit de réflexion sur ce que doit être l'éducation de nos enfants, comme le démontre la manière dont on l'a pensée ces dernières années.

La vie en société exige en effet de chacun qu'il se plie à un certain nombre de règles et qu'il les fasse siennes. C'est le principe de toute éducation. On s'en est singulièrement écarté.

Pour la reprendre en main dans les conditions actuelles de nos sociétés, il faut d'abord savoir ce qu'est un enfant; ce qu'il lui faut vraiment pour devenir adulte; comment se comporter avec lui en tant que parent. Et surtout comment, dès les premières années qui sont décisives, exercer au mieux ce « métier impossible ».

Le regard de ce pédiatre sur ce qui fait aujourd'hui défaut dans notre façon d'élever nos enfants, est lucide. Cet ouvrage aidera chacun à s'interroger sur le sens de sa mission et sur les vrais besoins de l'enfant. Site à consulter : <http://www.aldonauri.com/index.htm>

L'équipe administrative, éducative et pédagogique du Collège Jean Rogissart s'engage à faire preuve de fermeté face aux comportements d'indiscipline. De la même façon, les élèves, qui le souhaitent, trouveront le soutien nécessaire auprès de cette même équipe.

Le Règlement intérieur du Collège qui doit être signé de l'élève (éducation citoyenne à la responsabilité) et par tous les parents au moment de l'inscription figure dans le carnet de correspondance distribué à la rentrée et sera téléchargeable sur le site du collège qui sera prochainement activé : <http://xxi.ac-reims.fr/clg-nouzonville>

L'inscription d'un élève au collège l'autorise à fréquenter l'établissement dans le respect de ses droits et de ses obligations et implique l'adhésion des familles aux valeurs éducatives et scolaires partagées et appliquées par la communauté (voir Contrat Educatif en annexes).

➤ **Les activités sportives**

De nombreuses activités sportives (sports collectifs ou d'épanouissement) sont proposées aux élèves dans le cadre de l'Association Sportive. Renseignez-vous auprès des professeurs d'EPS ou de la Vie scolaire.

Les activités proposées le mercredi après- midi selon les périodes sont les suivantes :

- Gymnastique Rythmique et Sportive
- Tennis de table
- Badminton
- Foot en salle
- Hand-ball
- Basket-ball

➤ **Les clubs**

Ils fonctionnent à la pause méridienne après la cantine grâce à l'investissement bénévole des professeurs. A titre indicatif, cette année : djembé, théâtre improvisé, atelier expérimental de sciences physiques, anglais, atelier instrumental ... et la chorale avec le professeur d'Education Musicale.

➤ **Les assistants de langues**

Cette année, une étudiante mexicaine et une étudiante américaine interviennent au Collège, en appui aux équipes des professeurs de langues. L'an prochain, il a été demandé l'intervention d'un assistant en anglais, en allemand et en espagnol.

➤ **L'Accompagnement Educatif**

Il sera proposé à tous les élèves de 6^{ème} dans quatre domaines : Aide aux devoirs, Activités culturelles, Activités sportives et Pratique orale de l'anglais selon les créneaux disponibles pour démarrer en octobre.

ORGANISATION DU COLLEGE Jean Rogissart	
DIRECTION	
Principal : M. CALBET	
Principal adjoint : M. BORTOLUSSI	
Directeur de la SEGPA : M. MOUCHENE	03 24 53 91 49
Assistante de direction : Mme DEGEMBE	03 25 53 81 00
Intendant : M. MARMION	
Assistante de l'intendant : Mme PINTO	03 24 53 91 43
VIE SCOLAIRE	
Conseillère Principale d'Education : Mme MICHAUX	03 24 53 91 45
Infirmière : Mlle BEGHUIN	03 25 53 81 00 (puis poste interne)
Assistante sociale : Mme KITA-DEBUIRE (Horaires au collège: Lundi de 13h30 à 17h00, mardi de 8h30 à 17h00 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois et vendredi de 9h00 à 17h00)	03 25 53 81 00 (puis poste interne)
Conseiller d'Orientation Psychologue (= C. O. P.) : Mme BERTRAND (horaires au collège : mardi de 8h45 à 12h00 et jeudi de 14h05 à 17h10 (une semaine sur deux) Adresse du Centre d'Information et d'Orientation = C. I. O. : 4 rue du Musée BP 405 08000 CHARLEVILLE Tél : 03 24 33 08 08 Télécopie : 03 24 33 05 30	03 25 53 81 00 (puis poste interne)
CONTACTS	
N°DU STANDARD TELEPHONIQUE	03 24 53 81 00
Télécopie	03 25 53 86 59
N°direct de la VIE SCOLAIRE pour les absences	03 24 53 91 45
SITE INTERNET du collège	http://xxi.ac-reims.fr/clg-nouzonville
courriel	Ce.0080036w@ac-reims.fr

QUELQUES REPERES

- Ouverture du Collège : accueil de 7h45 à 17h30
- Petit-déjeuner dès la mise en place : 7h30
- ABSENCES : *mon enfant sera absent, qui prévenir ? OBLIGATION REGLEMENTAIRE*

Appeler le plus tôt possible l'établissement aux heures d'ouverture.

Vous pouvez également solliciter la Conseillère Principale d'Education.

- ASSISTANTE SOCIALE : *vous éprouvez des difficultés familiales, sociales ou financières*

Contacter l'assistante sociale scolaire, bâtiment principal

- ASSURANCE : une attestation doit obligatoirement être remise à la scolarité, c'est une obligation pour les voyages scolaires.
- CARTE D'IDENTITE : elle est gratuite et valable 5 ans ; elle est indispensable pour passer le Brevet et les sorties à l'étranger.
Il est demandé de fournir une copie à l'inscription.
- CANTINE : *comment remettre inscrire un élève à la restauration ?*

Dès l'inscription, sinon, en cours d'année, le moyen le plus commode est de prendre contact avec le secrétariat de l'intendance.

En cas de difficulté de paiement, contacter le même service ou l'assistante sociale pour constituer un dossier confidentiel de demande d'aide qui sera étudié en Commission de fonds social.

- CERTIFICAT DE SCOLARITE : *je voudrais un certificat de scolarité supplémentaire, à qui le demander ?*

Joindre le secrétariat du Collège (Mme Degembe)

- INFIRMERIE : *quelles sont les heures d'ouverture de l'infirmérie ?*

L'infirmérie est ouverte toute la journée, y compris pendant les heures de repas.

Toute demande de dispense EPS doit être transmise au service d'infirmérie.

- MENU : *comment puis-je connaître le menu de la semaine ?*

Il est affiché chaque lundi dans la cour du collège et à l'entrée de la restauration,
sur le site Internet de l'établissement (en construction)

- RECUPER VOTRE ENFANT : *j'ai besoin de reprendre rapidement mon enfant, comment procéder ?*

Prévenir et passer NECESSAIREMENT à la Vie Scolaire de l'établissement pour signer le cahier de décharge.

- R. D. V. avec un PROFESSEUR : *comment prendre un rendez-vous avec un enseignant ?*

Votre enfant sollicite oralement son professeur qui vous répondra ou vous le faites par écrit dans le carnet de correspondance.

La Conseillère Principale d'Education, le principal- Adjoint M. Bortolussi , le Directeur de la SEGPA, M. Mouchené, peuvent également servir d'intermédiaire.

- R. D. V. avec la CONSEILLERE D'ORIENTATION : inscription organisée par la C. P. E. (carnet de Rendez- Vous au collège ou au C. I. O. à Charleville)

- **SITE INTERNET** du Collège : <http://xxi.ac-reims.fr/clg-nouzonville>

Des informations utiles y seront mises en ligne, merci de le consulter régulièrement.

- **WEBCLASSEUR** : il s'agit d'un site spécialement consacré à l'orientation et consultable par les élèves et leur famille. Un mot de passe pour se connecter sera fourni après la rentrée des classes. <http://webclasseur-reims.onisep.fr>

Extraits du Règlement Intérieur du Collège

➤ Horaires

La présence des élèves est obligatoire au collège dans le cadre des heures prévues par l'emploi du temps. *Les cours sont répartis dans l'emploi du temps du lundi 8h05 au vendredi 17h30 selon les horaires.*

➤ Régime des sorties

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement entre les cours d'une demi-journée.

Les élèves externes peuvent sortir du collège après le dernier cours de la demi-journée.

Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent quitter l'établissement qu'après le dernier cours de l'après-midi (16h 35 ou 17h 30), sauf dérogation exceptionnelle. **S'ils n'ont pas cours, ils se rendent en permanence.**

Un élève qui a oublié son carnet ne peut pas quitter le collège avant la dernière heure, quel que soit son emploi du temps.

Les parents qui souhaitent un régime dérogatoire, **exceptionnel**, doivent en faire la demande écrite à la Vie Scolaire.

Les élèves demi-pensionnaires, utilisant les transports scolaires, sont soumis aux horaires de l'établissement indiqués ci dessous (8h - 16h 35 ou 8h - 17h 30)

➤ Horaires des cours

Matinée

8h 00 : Première sonnerie 8h 05 Début des cours M1 8h 05 à 9h 00

M2 9h 00 à 9h55 / Récréation 9h 55 à 10h 10

M3 10h 10 à 11h 05

M4 11h 05 à 12h 00 Fin des cours (comme le mercredi)

Après midi

13h 30 : Première sonnerie 13h 30 Début des cours S1 13h 35 à 14h 30

S2 14h 30 à 15h 25 / Récréation 15h 25 à 15h 40

S3 15h 40 à 16h35

S4 16h35 à 17h30 Fin des cours

L'assistance aux cours est de règle pour tous les enseignements correspondants à la classe.

Le choix d'un ou plusieurs enseignements optionnels entraîne l'**OBLIGATION** d'assister aux cours correspondants pendant toute la durée de l'année scolaire, y inclus les séquences de CERLV pour validation obligatoire en vue du Brevet et les P. P.R.E.. Les heures de retenue sont obligatoires parce qu'elles participent à l'éducation des élèves. **Une absence injustifiée (par exemple pour convenance personnelle) est comptabilisée comme pour une heure de cours, c'est- à - dire pour une demi- journée : 4 demi-journées impliquent un signalement aux autorités conformément à la législation.**

➤ Temps hors cours

Durant les heures qui ne donnent pas lieu à un enseignement déterminé, qu'elles soient prévues à l'emploi du temps ou fortuites, les élèves ont différentes possibilités :

- soit travailler en permanence
- soit travailler au CDI (dans les limites des possibilités)
- soit se rendre en activités internes encadrées
- soit se rendre en salle pour travail en autonomie, sous contrôle des surveillants

➤ Pause méridienne (12h-13h 20)

- Utilisation particulière des salles de cours sur le temps de 12h 13h20

Durant ce temps, les clubs fonctionnent, encadrés par les adultes. Les élèves inscrits attendent l'adulte responsable dans la cour pour se rendre sur le lieu de l'activité. Les horaires et les jours sont définis en début d'année. Les collégiens qui y participent sont prioritaires pour passer au self.

- Accès des salles de cours

L'accès des salles de cours est interdit en dehors des heures de cours et de permanence sauf autorisation spécifique donnée par la Vie Scolaire.

➤ Retards

La ponctualité s'impose à tous. Les élèves doivent être présents dans le collège cinq minutes au moins avant les cours.

Un élève en retard doit se rendre à la Vie Scolaire et rencontre la Conseillère Principale d'Education ou le surveillant.

Des mesures de retenue sont prises pour des retards non justifiés, lesquels sont consignés sur le carnet de correspondance.

➤ Absences

Conformément à la loi, l'assiduité à tous les cours est obligatoire. Tout personnel responsable d'une activité organisée pendant le temps scolaire et l'Accompagnement Educatif signale les élèves absents selon les modalités arrêtées par le Règlement Intérieur de l'établissement.

La présence des élèves de 3^{ème} aux stages qu'ils auront sollicités dans les Lycées dans le cadre de la préparation de leur orientation est obligatoire (le transport est assuré par la famille).

➤ Justifications des absences

Toute absence doit être justifiée par écrit soit préalablement si elle est prévisible soit dès le retour de l'élève dans l'établissement si elle est imprévue. Dans ce dernier cas, la famille informe dès que possible l'établissement, du motif et de la durée probable de l'absence. Les certificats médicaux ne peuvent être exigés que dans le cas de maladie contagieuse. Un justificatif médical est également nécessaire en cas d'absence supérieure à 7 jours.

Si la concertation avec la famille n'aboutit pas, un signalement pour absentéisme (4 absences non justifiées sur un mois) sera opéré auprès des autorités académique et judiciaire.

➤ Punitiōn scolaires

Les punitiōns sont prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants. Elles pourront également être prononcées, sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative, par les personnels de direction et d'éducation.

La liste des punitiōns est la suivante :

- ❖ Remarque orale faite à l'élève
- ❖ Inscription sur le carnet de liaison et signature des parents
- ❖ Devoir supplémentaire à rendre au professeur
- ❖ Mise en garde envoyée aux parents
- ❖ Exclusion de cours : elle doit rester exceptionnelle, ponctuelle et donner lieu systématiquement à une information écrite à la Conseillère Principale d'Education et au chef d'établissement qui en a le pouvoir de validation. Elle correspond à un manquement grave : atteinte aux personnes, à la moralité, aux biens ou aux obligations de l'élève.
- ❖ Retenue avec le professeur ou en permanence
- ❖ Retenue le mercredi de 13h à 15h
- ❖ Excuse orale ou écrite
- ❖ Exclusion ponctuelle d'un cours
- ❖ En cas de récidive d'un même acte, l'élève pourra se voir appliquer une punition plus lourde que celle précédemment infligée.
- ❖ La punition peut être remplacée et / ou complétée par une mesure de réparation : engagement, travail d'intérêt scolaire, travail d'intérêt collectif le mercredi après-midi, exclusion des cours avec inclusion dans l'établissement

➤ Sanctions disciplinaires

Les sanctions sont prononcées par le chef d'établissement et le conseil de discipline.

- ❖ Avertissement
- ❖ Avertissement oral ou écrit
- ❖ Avertissement dans le cadre du conseil de classe
- ❖ Blâme
- ❖ Exclusion temporaire, prononcée par le chef d'établissement : elle est de 1 à 8 jours.
- ❖ Convocation devant la Commission de Vie Educative
- ❖ Exclusion temporaire prononcée par le conseil de discipline, supérieure à 8 jours jusqu'à un mois ou exclusion définitive.

Toutes les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. Les sanctions sont portées au registre des sanctions de l'établissement et inscrites dans le dossier scolaire de l'élève pour un an.

Les punitiōns et les sanctions respectent les principes de l'individualité et de la proportionnalité.

➤ Rappel des règles de base de la **Charte informatique**, incluse dans le carnet de correspondance

La sécurité est l'affaire de tous. L'utilisateur est responsable de sa propre utilisation des ressources informatiques de l'établissement, il s'engage à ne pas effectuer d'opération pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégralité des outils informatiques.

L'utilisateur s'engage, par ailleurs, à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir en conséquence :
-de masquer sa véritable identité,
-de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
-de modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas,
-de se servir des outils informatiques mis à sa disposition pour des actions contrevenant à la Loi,
-de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocantes, contraires aux valeurs sociales, humaines, en contradiction avec les principes énoncés dans le préambule du Règlement Intérieur,
-de se connecter ou essayer de se connecter à des sites externes dans un but autre que ceux définis dans la Charte.

Le texte complet du Règlement intérieur sera téléchargeable sur le site Internet du collège : <http://xxi.ac-reims.fr/clg-nouzonville>

Annexe 1 jointe : page 1 du Contrat Educatif

Annexes affichées dans le bâtiment administratif : pages 1 à 7 du Contrat Educatif

L'application des principes éducatifs et scolaires du collège Jean Rogissart de Nouzonville est déclinée par thèmes :

- **Pour la réussite de chaque élève** : (page 2) le suivi scolaire, (page 3) la lutte contre l'absentéisme ;
- (page 4) Santé et sécurité des personnes et des biens ;
- **Règles de vie en commun** : (page 5) la discipline, (page 6) l'Education Physique et Sportive, les sorties, (page 7) les repas, le Centre de Documentation et d'Information, la permanence, le Foyer Socio- Educatif, l'Association Sportive.

Annexe 2 jointe : Les secrets de la réussite scolaire

Annexe 3 jointe : La note de vie scolaire

Annexe 4 jointe : Le Diplôme National du Brevet

Annexe 1

L'essentiel du contrat en une page : **DROITS et DEVOIRS de chacun**

Nos principes : EDUCATION des enfants, RESPECT mutuel et LAICITE.

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Travaille pour la réussite de chaque élève, pour la sécurité et le bien-être de tous. Fait respecter la laïcité c'est-à-dire s'engage à respecter et à faire respecter la liberté des idées de chacun. Interdit toute propagande politique et religieuse. Lutte contre toute forme de discrimination ou d'intolérance, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine, les opinions, l'aspect physique. Assure son devoir de protection contre toute agression physique ou morale à chacun de ceux qui y travaillent, prévient la gendarmerie et/ou la Justice au besoin. Donne l'exemple de la politesse et du respect de chacun. Enseigne l'honnêteté et le goût de l'intérêt général. Préserve le collège qui est un patrimoine public. 	<ul style="list-style-type: none"> Fait des efforts réguliers pour sa propre réussite et la bonne entente dans le collège. Respecte la liberté d'opinion de chacun et peut exprimer sa propre opinion s'il a le souci de ne pas être agressif et de rester poli. S'interdit de mépriser ceux qui ne sont pas ou ne pensent pas comme lui : il n'insulte ni ne menace personne. S'interdit les insultes, les menaces et les coups. Signale ce dont il est victime aux membres du personnel afin que ces agressions cessent et soient sanctionnées. Respecte les adultes, ses camarades et leur travail, aide à préserver la propreté des locaux et de l'environnement, le rangement du matériel et la bonne atmosphère. S'interdit de tricher pendant le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engage à soutenir les efforts du collège pour l'éducation de chaque élève et à aider son enfant à réussir au mieux. Rappelle à ses enfants que la démocratie est aussi fondée sur le respect de toutes les personnes et de leurs opinions. Rappelle à ses enfants que la liberté de chacun s'arrête où celle des autres commence et que la solidarité est nécessaire. Explique à ses enfants que les violences sont punies par les tribunaux. Vient dialoguer avec les enseignants sans agressivité. Prévient le collège si son enfant est victime de violences. Rappelle que le collège vit de l'argent public et que ceux qui nuisent à son fonctionnement rendent de très mauvais services à toutes les autres familles.

L'application de ces principes est déclinée par thèmes qui sont affichés à l'Administration.

Prenez-en connaissance :

- Pour la réussite de chaque élève : (2) le suivi scolaire, (3) la lutte contre l'absentéisme ;
- (4) Santé et sécurité des personnes et des biens ;
- Règles de vie en commun : (5) la discipline, (6) l'Education Physique et Sportive, les sorties, (7) les repas, le Centre de Documentation et d'Information, la permanence, le Foyer Socio-Educatif, l'Association Sportive.

La signature du règlement intérieur manifeste votre accord, en cas de doute, téléphonez-nous.

La Direction du Collège et de la SEGPA

[Annexe 2](#)

Les secrets de la réussite scolaire / Mettre les chances de son côté

Si la clé de la réussite scolaire réside principalement dans la **régularité du travail**, il existe d'autres paramètres à prendre en compte.

A commencer par l'école. En effet, votre enfant doit avoir **envie de se rendre en classe**. Cela peut paraître anodin mais se sentir bien à l'école est indispensable. Avoir des amis, écouter les professeurs et ne pas craindre d'aller au collège sont importants pour son équilibre.

De même, si votre enfant craint le **regard des autres**. Il aura peut-être tendance à vouloir faire comme eux et donc, à cacher ses capacités en rendant des exercices incomplets ou en rajoutant volontairement quelques erreurs.

Boostez son estime

Pour redonner confiance à votre enfant, incitez-le à **faire du sport**. Cela le défoulera après une journée d'école et lui permettra de retrouver l'estime de lui-même. De même, n'hésitez pas à l'inscrire à un cours de chant ou d'expression corporelle.

Par ailleurs, **accompagnez-le** dans son travail et suivez son évolution. Valorisez votre enfant et soulignez ses acquis. En se sentant encouragé, il reprendra petit à petit confiance en lui.

Les cours enseignés à l'école peuvent parfois paraître abstraits. Si votre enfant se démoralise, montrez-lui que ses **compétences** lui servent déjà. Au supermarché, à la maison ou ailleurs, ne manquez pas une occasion de lui prouver toute l'étendue de ses connaissances.

Une attitude déterminante

1) Intéressez-vous à l'école

Pour mettre toutes les chances de réussite du côté de votre enfant, intéressez-vous à l'école. Diversité des matières enseignées, programme pédagogique... Renseignez-vous sur toutes les possibilités qu'offre l'école de votre enfant. De même, si elle organise des sorties ou des voyages scolaires, faites-en profiter votre bambin. Autant de petits plus qui peuvent lui permettre de s'ouvrir l'esprit et de mettre en pratique ses connaissances. De même, ne désertez pas les réunions parents- professeurs. Elles vous permettront peut-être de détecter certains problèmes rencontrés par votre enfant.

2) Valorisez ses compétences mais ne surestimez pas son potentiel et n'hésitez pas à instaurer un seuil minimum d'intégration des contraintes, comme la **ponctualité et la précision**.

Essayez d'aider et d'encourager votre enfant dans ses devoirs avec parfois fermeté.

Trois mots- clefs : **assiduité, courage, persévérance**.

Un enfant est très réceptif aux commentaires et aux attitudes de ses parents, de ses professeurs et de ses camarades. Surtout en ce qui concerne ses capacités. Si votre enfant affiche de mauvaises notes en mathématiques (attention, aucune matière ne doit être négligée), ne le braquez pas et encouragez-le. Valorisez plutôt ses acquis. Cela l'aidera à garder confiance en lui.

3) Aidez-le

Aidez votre enfant à faire ses devoirs sans néanmoins les faire à sa place (ce n'est pas lui rendre service), faites-lui réviser ses leçons... Encouragez-le et essayez de mettre en pratique ce qu'il a déjà appris. Cela le motivera davantage. Favorisez également une ambiance studieuse à la maison en éteignant la télévision et en aménageant un bureau ou une pièce qui donne envie de travailler. Et n'oubliez pas de faire respecter les horaires. Il y a un temps pour travailler et un autre pour se reposer ou se distraire.

Aidez-le à s'organiser, à gérer son emploi du temps. Au collège, un élève a des leçons à apprendre régulièrement et des devoirs à réaliser à la maison tous les jours, ce qui lui prendra au minimum une heure environ. Attention, le travail doit être effectué parfois à l'avance car il peut être à rendre quelques jours plus tard, à la date indiquée par le professeur. Il ne doit pas se laisser déborder. Un élève attentif en classe comprendra mieux, surtout s'il a des difficultés. Le cours sera ainsi plus facile à apprendre et à réviser. Mémoriser, cela implique apprendre et réviser plusieurs fois pour fixer les connaissances. Cela suppose des efforts réguliers et un travail approfondi qu'il vous faudra soutenir en encourageant votre enfant.

4) Intéressez-vous à son futur

Informez-vous sur son orientation. Le choix effectué par votre enfant est-il vraiment le bon ? S'il veut s'orienter vers telles études, il serait bon de redresser la barre dans telle matière... Certes, c'est un peu compliqué mais cela vaut la peine de s'y intéresser. D'autant que votre enfant peut également être perdu. Votre vision des choses l'aidera certainement à y voir plus clair dans son avenir.

5) L'apprentissage dans la vie de tous les jours

Si vous le pouvez, emmenez votre enfant dans des musées pédagogiques. Il pourra ainsi vérifier ses connaissances, apprendre de nouvelles choses, et mieux comprendre certaines notions parfois obscures. De même, inscrivez-le à une activité extra- scolaire, culturelle, sportive, à la médiathèque. Elle l'aidera à sortir de sa réserve et lui permettra d'avoir une hygiène de vie saine, nécessaire à un bon apprentissage.

Annexe 3

La note de vie scolaire

La note de vie scolaire est une mesure concrète prévue par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, qui fait de l'éducation à la responsabilité un enjeu de formation avec pour maîtres-mots : **l'éducation au respect (respect des autres, respect du règlement) et l'apprentissage des valeurs de la République.**

Un enjeu de formation

L'objectif est de donner aux élèves **des repères de comportement qui leur permettent de s'intégrer dans la société et d'être, à l'âge adulte, de vrais citoyens.** C'est aussi de marquer le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale. La note de vie scolaire concerne les élèves de collège, de la sixième à la troisième. Elle est mise en place depuis 2006.

1) Contenu

La note de vie scolaire évalue d'abord **l'assiduité et le respect du règlement intérieur.**

Des points supplémentaires peuvent être attribués pour prendre en compte :

- la participation de l'élève à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement,
- l'obtention de [l'attestation scolaire de sécurité routière](#) de premier ou de second niveau et l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours.

2) Modalités d'attribution

La note de vie scolaire est trimestrielle. Elle résulte :

- des propositions du professeur principal qui a préalablement consulté les membres de l'équipe pédagogique de la classe,
- de l'avis du conseiller principal d'éducation.
- Principe : La note se compose de deux parties sur 10 points « absences et retards » et sur 10 points « respect du règlement intérieur », c'est-à-dire qu'il y a parité entre l'assiduité et le respect des dispositions contenues dans le règlement intérieur, mais aussi une bonification des efforts individuels réalisés par l'élève dans sa participation à la vie de l'établissement ainsi qu'aux activités organisées ou reconnues par l'établissement.

Elle figure sur le bulletin scolaire et est prise en compte pour le calcul de la moyenne. Au début de chaque trimestre, tout élève a un capital de 20 points qu'il peut conserver en travaillant et en se comportant correctement, comme le stipulent les obligations des élèves définis dans le règlement intérieur et dans le Code de l'Education. En cas de dérives, de retards injustifiés, d'attitude inadaptée, cette note est dégressive. En principe, tout élève qui se respecte et qui respecte son contrat d'élève conserve le bénéfice de ce 20 / 20.

3) Note de vie scolaire et diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet prend en compte la note de vie scolaire. Celle-ci est calculée sur la base des notes trimestrielles obtenues en classe de 3ème. Elle est affectée du coefficient 1.

Annexe 4



Information aux élèves et à leur famille



Le Diplôme National du Brevet session 2009

Délivré par un jury, le brevet atteste la **maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences**. Le brevet ne donne pas accès à la classe de seconde : l'attribution du diplôme et l'orientation sont dissociées même si les moyennes annuelles par matière de l'année scolaire sont prises en compte pour le choix des voies, des options et des sections et le traitement des demandes. La décision d'orientation prend en compte les résultats, les capacités et les goûts des élèves, elle s'inscrit dans un projet de poursuite d'études après un dialogue entre l'élève, sa famille, les professeurs et le chef d'établissement.

Depuis la session 2006, des mentions sont attribuées à partir des notes 12 (Assez Bien), 14 (Bien) et 16 (Très Bien). L'attribution de **bourses au mérite** est accordée de droit aux élèves boursiers sur critères sociaux recueillant une mention bien ou très bien.

Les sujets des épreuves portent sur les programmes des classes de troisième. Le diplôme a une valeur nationale, il est attribué par un jury départemental présidé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Pour la série collège, les épreuves sont les suivantes:

- **un examen écrit dans trois disciplines:** *français* (coefficients 2), *mathématiques* (coefficients 2) et *histoire-géographie -éducation civique* (coefficients 2). Total des coefficients : 6
- **un contrôle en cours de formation**, effectué tout au long en classe de troisième dans toutes les disciplines (y compris le respect du règlement intérieur avec **la note de vie scolaire** (coefficients 1 pour chaque discipline). Sont également pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 obtenus dans **l'enseignement optionnel facultatif** : latin ou découverte professionnelle 3 heures.

Les élèves devront aussi :

- avoir validé **le niveau A 2** du cadre européen commun de référence pour la langue vivante de leur choix (du niveau de fin de 5^{ème} !...)
- avoir obtenu **le Brevet Informatique et Internet (B2i)**

Conclusion : l'obtention du brevet suppose donc la moyenne générale après les épreuves finales fixées en fin d'année scolaire et le contrôle continu (moyennes annuelles de toutes les matières) mais aussi la validation du B2i et du niveau A2 pour la langue vivante choisie par les élèves. Ces trois conditions sont exigées.

**COLLEGE JEAN ROGISSART
NOUZONVILLE**

**PORTES OUVERTES
Samedi 16 mai 2009**

de 9h00 à 12h00

Repas sur réservation de 12h00 à 13h00



*Le personnel du Collège et de la SEGPA
vous remercie cordialement de votre visite.*